

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

sur les risques majeurs

Adoptons les bons réflexes !



Édito

Chèr(e) Commequiérois(e), chèr(e) estivant(e),

La Ville de Commequiers a le plaisir de vous présenter le nouveau DICRIM, Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs, qui recense l'ensemble des informations nécessaires à la prévention des risques majeurs sur notre commune.

Inondation, canicule, séisme, rupture de digue... autant d'événements exceptionnels qui peuvent se produire et être potentiellement extrêmement dangereux pour les populations et les biens. Ce guide détaille avec pédagogie l'ensemble des dispositifs susceptibles d'être enclenchés en pareilles situations, sur notre territoire.

En effet, le rôle de la ville de Commequiers est de prévenir ces risques et de coordonner, à son échelle, tous les moyens de prévention dont elle a la charge. Cette anticipation est la clé du sérieux de notre dispositif pour protéger au mieux les personnes qui fréquentent notre commune. L'efficacité d'une telle procédure passe aussi par la bonne compréhension des enjeux : toutes les mesures de prévention et l'ensemble des actions de protection conduits par la ville de Commequiers et ses partenaires, ne valent que si chacun d'entre nous connaît et applique les procédures à suivre.

Le présent document est à lire attentivement et à conserver précieusement. Il doit également faire l'objet d'une information lors d'un changement de propriétaire ou de locataire.

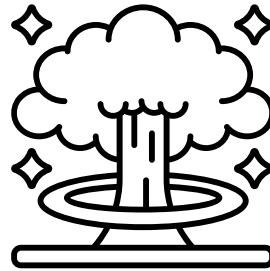
Merci,

Philippe MOREAU
Maire de Commequiers

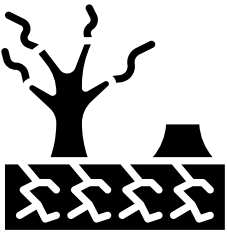
RISQUES MAJEURS



Inondation



Technologique



**Retrait
gonflement
d'argile**



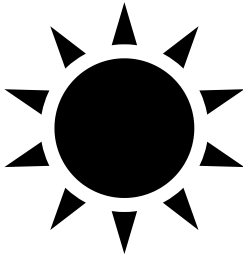
Radon



Grand froid



Sismique



Canicule



**Transport
matières
dangereuses**



Incendie

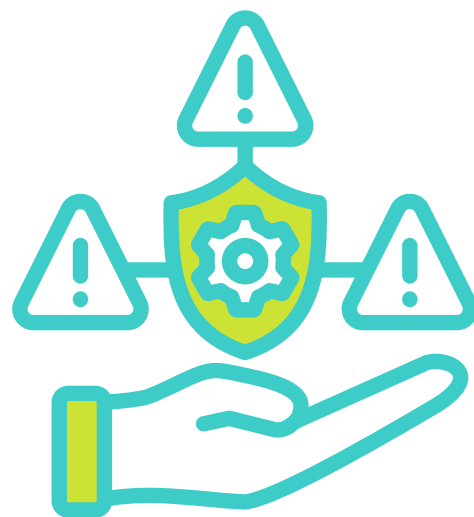


**Rupture
de digue**



Météorologique

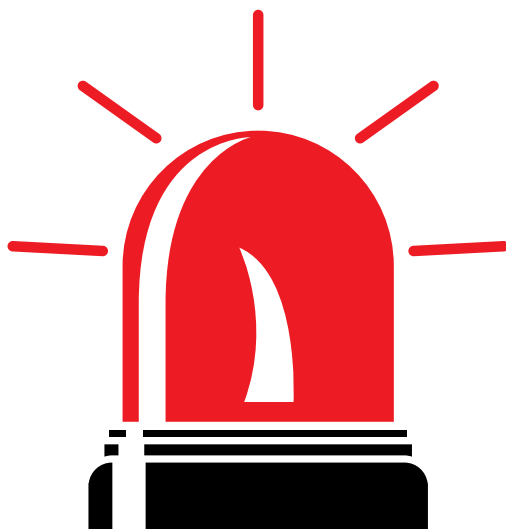
Sommaire



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	[06]	MÉTÉOROLOGIQUE	[13]
ALERTE	[07]	TECHNOLOGIQUE	[14]
INONDATION	[08]	RADON	[15]
RETRAIT GONFLEMENT ARGILE	[09]	SISMIQUE	[16]
GRAND FROID	[10]	TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES	[17]
CANICULE	[11]	RUPTURE DE DIGUE	[18]
INCENDIE	[12]	LIEUX STRATEGIQUES	[19]

QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication qui permet d'informer la population sur les risques qui peuvent survenir à Commequiers, tout en transmettant les consignes à respecter en cas d'événement grave. Il fournit également des informations sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte engagées par les autorités publiques, dont la Mairie.



DÉFINITION

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme une apparition, parfois soudaine et imprévisible, d'un événement **potentiellement dangereux** dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur les personnes, les biens et l'environnement.

On distingue trois grandes catégories de risques majeurs : les risques naturels (inondation, tempête, feu de forêt...), les risques technologiques (transport de matières dangereuses, pollution maritime...) et les autres risques (sanitaire, terrorisme).

QUELS RISQUES MAJEURS à Commequiers ?

RISQUES NATURELS	RISQUES TECHNOLOGIQUES
Inondation, retrait gonflement argile, canicule, grand froid, météorologique, sismique	Radon, transport de matières dangereuses, rupture de digue

Que fait la mairie POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ ?

La Mairie de Commequiers dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dispositif est pensé pour protéger la population et les biens. Il prévoit notamment les mesures à prendre pour alerter, informer, héberger, ravitailler et soutenir les Commequiéroises et Commequiérois en cas d'événement majeur.



Dans les écoles

Des dispositions spécifiques sont prévues dans les écoles de la commune en cas de risque majeur. Elles sont consignées dans un Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS) qui a pour double objectif de protéger les enfants et de rassurer les parents. Chaque école dispose de son propre PPMS, adapté à la configuration de chaque établissement.



Liste des **LIEUX D'HÉBERGEMENT** d'urgence en cas d'événement majeur :

Salle communale, salle polyvalente, complexe sportif et école Robert Doisneau.



ALERTE

En cas de sinistre, comment l'alerte est-elle donnée ?

- **Par la diffusion d'un message** émis par des véhicules équipés de mégaphones et de haut-parleurs
- **Par le porte-à-porte**
- **Par l'affichage** en mairie et l'affichage numérique
- **Par le site internet www.commequiers.fr** et la page Facebook de la ville
- **Par les radios locales** telles que France Bleu Loire Océan (96.9), Alouette FM (90.3) ou RCF (88.0)
- **Par la télé-alerte** (appel téléphonique, sms, mail)

Connaissez-vous LE SYSTÈME DE TÉLÉ-ALERTE ?



La ville de Commequiers dispose d'un système d'appels automatisé destiné à informer, dans les plus brefs délais, la totalité ou une partie de la population, pour faire face aux risques majeurs. Pour nous aider à mieux vous protéger, **vous êtes invité(e) à vous inscrire en ligne.**

CAS N°1

> Si vous habitez Commequiers et que vous figurez sur l'annuaire public universel (pages blanches, pages jaunes), votre numéro de téléphone fixe a été pris en compte automatiquement. Cependant, afin de multiplier les outils nous permettant de vous joindre en cas d'alerte, vous devez compléter cette inscription en ligne en indiquant vos numéros de téléphonie mobile et/ou votre adresse mail.

CAS N°2

> Si vous ne figurez pas sur l'annuaire public universel, si vous travaillez sur la commune sans y habiter, si vous y résidez de manière temporaire ou si un parent âgé ou vulnérable habite la commune et que vous souhaitez être alerté(e), vous êtes également invité(e) à vous inscrire en ligne.

En cas d'alerte, la mairie adressera un message téléphonique et/ou SMS et/ou courriel aux personnes inscrites

Plus d'informations au 02 51 54 80 56 ou par mail : servicespopulation@commequiers.fr

IMPORTANT : si vous changez de numéro de téléphone (fixe, mobile), d'adresse électronique ou postale, il vous faudra contacter la mairie pour vous désinscrire. Vous pourrez vous inscrire à nouveau au service en remplissant le formulaire en ligne.



INONDATION

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

C'est le recouvrement plus ou moins rapide d'une zone par de l'eau. L'inondation peut se produire par le débordement d'un cours d'eau, par la remontée de la nappe phréatique, ou par du ruissellement lors de fortes pluies. Elle a un caractère inévitable et provoque beaucoup de dégâts sur les infrastructures et les habitations. Elle nécessite la mise en œuvre d'une organisation de crise durant l'événement mais également après pour le déblaiement.

Ne pas oublier que tout cours d'eau, même insignifiant, peut voir son niveau monter brutalement en cas de phénomènes exceptionnels.

LES RISQUES à Commequiers ?

Les habitations situées près :

- De la Vie, au sud de la commune
- Du Lignerou, au nord de la commune

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Avant la montée des eaux

Informez-vous (moyens de communication de la mairie, radio...).

Fermez les portes, les fenêtres et les aérations.

Bouchez toutes les ouvertures basses de votre domicile.

Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.

Pendant la montée des eaux

Coupez le gaz et l'électricité.

Montez dans les étages.

Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur l'existence éventuelle du risque et les consignes à observer.
- ▶ **Consultez** la carte des zones inondables ou fréquemment inondées.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Équipez-vous** d'une radio portable avec piles et d'une lampe de poche.

N'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne par la mairie ou les services de secours (police municipale, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

Après la montée des eaux

Écoutez les consignes données par la radio et les autorités.

Informez les autorités de tout danger.

Aidez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques.



RETRAIT GONFLEMENT D'ARGILE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une rétractation de la couche supérieure du sol lors des périodes sèches, et un gonflement de cette couche d'argile lors des périodes de pluie. C'est un phénomène lent mais qui peut prendre une ampleur importante et déstabiliser les bâtiments en créant des fissures. Ce n'est pas un phénomène qui met en danger la vie humaine et qui nécessite une réaction immédiate, c'est plutôt un phénomène à surveiller sur le long terme.

LES RISQUES à Commequiers ?

Toute la commune peut être concernée par les retraits et gonflements d'argile

MESURES PRÉVENTIVES

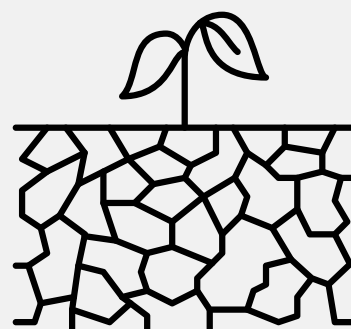
- ▶ **Maîtrisez** les eaux pluviales
- ▶ **Eloignez** les arbres des habitations ou poser des écrans anti-racines

Les bons réflexes SÉCURITÉ



En cas de fortes pluies ou de sécheresse
Vérifiez les murs de vos habitations

Pour obtenir des indemnisations
Vérifiez que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle





**GRAND
FROID**

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?



Le "grand froid" est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance et son intensité.

Le dispositif plan "grand froid" est activé par le préfet de la Vendée afin d'apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des populations vulnérables. Le dispositif comprend trois niveaux d'intervention.

LE NIVEAU 1, Vigilance grand froid "JAUNE"

Ce niveau prévoit une simple vigilance de tous les acteurs appelés à prendre en charge les personnes sans domicile fixe en soirée et la nuit. Il est activé en permanence du 1er novembre au 31 mars, la Préfecture renforce les capacités d'hébergement pour les sans-abris. Le numéro à composer est le 115. Le relais de la Préfecture dans notre territoire est l'APSH (Accompagnement Personnalisé et de Soutien à l'Habitat).

LE NIVEAU 2, Vigilance grand froid "ORANGE"

Ce niveau est activé quand les températures sont négatives le jour et comprises entre -5 et -10° la nuit. L'équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est mobilisée pour repérer les personnes sans-abris, isolées ou les familles vivant dans des conditions précaires et de ce fait particulièrement vulnérables. Des appels et des visites sont organisés lorsque cela est nécessaire.

LE NIVEAU 3, Vigilance grand froid "ROUGE"

Ce niveau correspond à des températures exceptionnellement basses, inférieures à -10° pendant plusieurs jours consécutifs, de jour comme de nuit. Ce niveau correspond à une situation de crise grave relevant de procédures classiques prévues dans les plans d'urgence et de sécurité civile. Il prévoit, par anticipation, l'identification des lieux d'accueil pouvant immédiatement être mis à disposition et permettant d'accueillir un grand nombre de personnes. Le CCAS, avec le concours de la police municipale et de la gendarmerie œuvre localement pour organiser et coordonner la location, l'accueil, l'hébergement et les soins à apporter aux personnes isolées, les familles vivant dans des conditions précaires et de façon générale, toutes les personnes vulnérables.

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Évitez de sortir aux heures les plus froides (tôt le matin et tard le soir).

Restez chez vous en cas de neige ou de verglas pour éviter les chutes.

Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les extrémités.

Mangez et buvez normalement.

Faites vérifier le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération.

Chauffez votre logement sans surchauffer.

Prévoyez provisions et médicaments pour une période suffisante.

Donnez des nouvelles à votre entourage.

MESURES PRÉVENTIVES

► **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.

► **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.

► **Prévenez** le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la présence de personnes fragiles isolées.

Samu social - 115
Ouvert 7j/7 * 24h/24

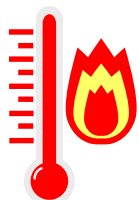
Le 115 est un numéro d'urgence gratuit qui vient en aide aux personnes sans-abri. L'organisation se fait à l'échelle départementale en coordination avec les services de l'État.



CANICULE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?



La canicule se définit commun un niveau de très fortes chaleurs de jour comme de nuit (**avec des températures se situant à 19°C la nuit et 35°C le jour**) pendant au moins trois jours consécutifs.

Le dispositif plan “Canicule” est décliné par le Préfet qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés pour diffuser les recommandations sanitaires à la population, limiter les expositions et soutenir les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure un suivi des personnes vulnérables.

Si vous êtes seul(e) une partie de l'été ou si vous connaissez une personne fragile pendant cette période, n'hésitez pas à vous faire connaître en contactant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en mairie : 02 51 54 80 56.

MESURES PRÉVENTIVES

► **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.

► **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.

► **Prévenez** le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la présence de personnes fragiles isolées.

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Mouillez votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.

Buvez environ 1,5 l d'eau par jour.

Ne consommez pas d'alcool.

Mangez normalement, même en l'absence de sensation de faim.

Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée (11h - 21h).

Fermez aux heures les plus chaudes de la journée (11h - 21h).

Évitez les efforts physiques.

Donnez des nouvelles à votre entourage.



INCENDIE

Adoptons les bons réflexes !

Les feux de forêts ou terres agricoles sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt.

Un incendie débute rarement par une cause naturelle comme la foudre. Il est souvent la conséquence d'imprudences de toutes sortes (travaux agricoles ou brûlages incontrôlés, fumeurs, campeurs, enfants), il résulte aussi parfois de causes accidentelles (lignes électriques, dépôts d'ordures).

Les feux de forêts sont essentiellement combattus par les unités de sapeurs-pompiers départementaux et communaux.

Qu'est-ce
que c'est ?

LES RISQUES à Commequiers ?

Sont concernées :

- les parcelles boisées disséminées sur toute la commune
- et les nombreuses terres agricoles

MESURES PRÉVENTIVES

AVANT LA SAISON ESTIVALE :

▶ **Débroussailliez** les parcelles boisées et autour des maisons

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Si vous êtes témoin d'un départ de feu

Donnez l'alerte

Informez les pompiers le plus rapidement possible en composant le 18 ou le 112. Les informations que vous transmettez devront être concises et précises

Donnez la localisation du feu de façon très claire à savoir : commune, adresse, téléphone

Expliquez l'importance du foyer

Décrivez :

- la nature des zones voisines (habitations isolées, lotissement, campings, aucune présence humaine...)
- et si possible la direction prise par le feu et les moyens d'accès possible pour les secours



MÉTÉOROLOGIQUE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Une tempête est une perturbation atmosphérique ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

On parle de tempête lorsque les vents moyens dépassent 89km/h durant 10 minutes (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

LES RISQUES à Commequiers ?

Toute la commune peut être affecté par des vents violents, des orages et de fortes précipitations

MESURES PRÉVENTIVES

- **Informez-vous** sur l'existence éventuelle du risque et les consignes à observer.
- **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.

Les bons réflexes SÉCURITÉ



VENTS VIOLENTS

Avant la tempête

Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

Pendant la tempête

Évitez les déplacements.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

ORAGES

Pendant la tempête

Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Évitez les déplacements.

FORTES PRÉCIPITATIONS

Pendant la tempête

Limitez vos déplacements.

Ne vous engagez pas sur une voie inondée.

Suivez les consignes des autorités.

Après la tempête

Ne touchez en aucun cas les fils tombés au sol.

Coupez les arbres ou les branches qui menacent de s'abattre tout en restant prudent.



TECHNOLOGIQUE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un risque lié à un accident sur un site industriel et générant des impacts sur le site lui-même et à l'extérieur. L'événement d'origine peut être un incendie, une explosion ou la dispersion d'un produit toxique (dans l'air, l'eau ou le sol). Ce risque est décrit dans les études de danger des industriels et il fait l'objet d'une planification spécifique dans l'entreprise et à la Préfecture.

LES RISQUES à Commequiers ?

- Usine BENETEAU
- La station service

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Afin d'éviter le risque industriel**, l'usine doit respecter des règles précises et elle est contrôlée régulièrement par la DREAL
- ▶ **En plus de cela**, il existe le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la zone de l'usine, qui prévoit l'organisation des secours en cas d'accident grave

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Ce que vous devez faire

Vous mettre à l'abri

Fermer fenêtres, portes, aérations...

Fermer les ouvertures vers l'extérieur

Ecouter la radio

Ce que vous ne devez pas faire

Fumer

Téléphoner pour libérer les lignes pour les secours

Récupérer vos enfant à l'école



RADON

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un risque lié à une trop longue ou trop intense exposition au radon. Le radon est un gaz naturel radioactif inodore, incolore et inerte. Il se retrouve naturellement dans tous les sols mais plus principalement dans les sols granitiques et volcaniques. C'est un risque engendrant des impacts sur la santé et pouvant augmenter la probabilité de développer des cancers des poumons sur un long terme.

Des zones à potentiel radon sont délimitées sur le territoire français et les communes dans ces zones sont classées en trois catégories.

ZONE 1

Zones à potentiel radon faible

ZONE 2

Zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments

ZONE 3

Zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12.2 millions d'habitants, plus de 40% des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10% dépassent 300 Bq/m³.

LES RISQUES à Commequiers ?

La ville est classée en catégorie 2

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Dépistage de votre habitation

Si vous le souhaitez, vous pouvez poser un dosimètre dans une ou plusieurs pièces de vie pendant au moins deux mois et en hiver durant la période de chauffage. Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.

MESURES PRÉVENTIVES

De façon générale, il est recommandé :

- ▶ **d'aérer** quotidiennement son domicile au moins 10 minutes par jour et de bien entretenir son système de ventilation
- ▶ **Si du radon est détecté** dans des concentrations importantes, il peut être nécessaire de réaliser quelques aménagements



SISMIQUE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

LES RISQUES à Commequiers ?

La ville et le Département sont situés en zone dite d'ALEA MODÉRÉ DE NIVEAU 3 sur une échelle de 5

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Repérez** les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- ▶ **Fixez** les appareils et les meubles lourds

Les bons réflexes SÉCURITÉ



PENDANT LES SECOUSSES

A l'intérieur

Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
Eloignez vous des fenêtres

A l'extérieur

Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

En voiture

Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS LES SECOUSSES

Après la 1ère secousse, méfiez-vous des répliques

Ne prenez pas les ascenseurs

Coupez l'eau, l'électricité, le gaz

En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités

Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, risque de raz-de-marée

Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisation...)



TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Le transport de matières dangereuses peut être risqué si un accident se produit par voie routière, ferroviaire, fluviale ou via une canalisation.

Les principaux dangers résultant de ce type d'accident sont l'explosion, l'incendie, le nuage toxique et la pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

LES RISQUES à Commequiers ?

Le risque peut survenir sur l'ensemble des routes du territoire

Les bons réflexes SÉCURITÉ



Pendant l'accident, si vous êtes témoin

Évitez un sur-accident : éloignez-vous de la zone de l'accident et faites éloigner les personnes à proximité.

Ne tentez pas d'intervenir vous-même.

Ne fumez pas.

Alertez les secours (18 ou 112) en précisant : le lieu exact de l'accident, le moyen de transport en cause, la présence éventuelle de victimes, les phénomènes constatés (feu, explosion, fuite...).

Si un nuage toxique vient vers vous : ne restez pas dans l'axe du vent et du nuage.

MESURES PRÉVENTIVES

- **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- **Sachez identifier** un convoi de marchandises dangereuses ; les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier les risques générés par les marchandises transportées.

Mettez-vous à l'abri rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Ne fumez pas (pas de flammes ni d'étincelles).

Lavez-vous en cas d'irritation et changez-vous si possible.

Respectez les consignes qui seront données par les services de secours.

Après l'accident

Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par les autorités.



RUPTURE DE DIGUE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une inondation soudaine due à la rupture d'une grande retenue d'eau.

LES RISQUES à Commequiers ?

Le barrage d'Apremont fait l'objet de suivis réguliers de stabilité et de mesure d'auscultation permettant d'identifier toute anomalie.

Capacité : 3,8 millions de m³

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Informez-vous** sur les points hauts sur lesquels se réfugier.

Les bons réflexes SÉCURITÉ



PENDANT LA RUPTURE DE DIGUE

Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

N'empruntez pas l'ascenseur.

Ne revenez pas sur vos pas.

APRÈS LA RUPTURE DE DIGUE

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte.

Aérez et désinfectez les pièces.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.

Chauffez dès que possible.

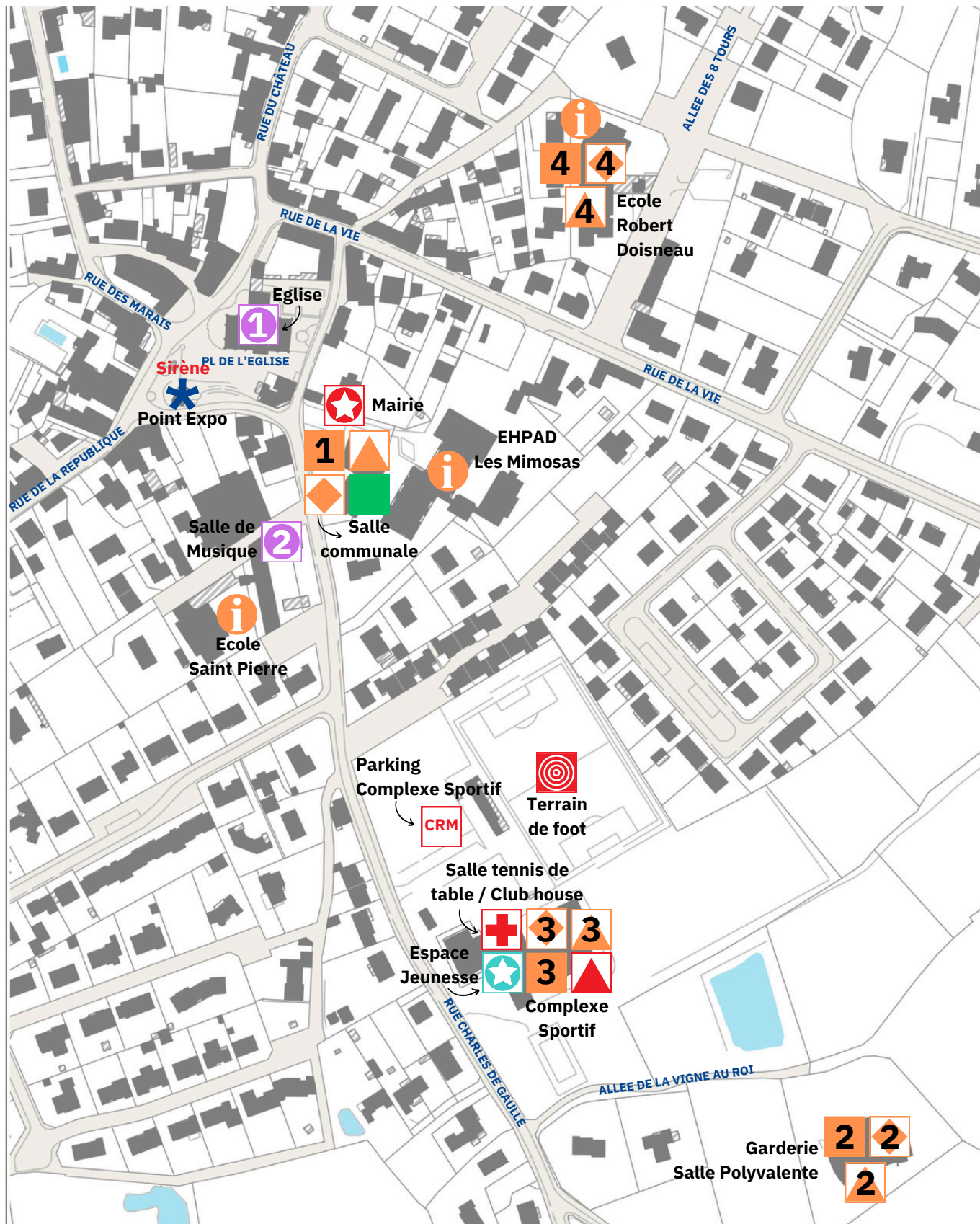


LIEUX STRATEGIQUES

Adoptons les bons réflexes !

LEGENDE

	Point de rassemblement en cas de rupture de barrage		Poste de Commandement Communal (PCC)		Drop Zone (Hélicoptère)
	Lieu d'accueil de la population		Poste de Commandement Communal (PCC) de repli		Point sensible remarquable
	Hébergement de la population		Poste Médical Avancé (PMA)		Panneau lumineux et sirène
	Ravitaillement de la population		Chapelle ardente	1,2...	Ordre de priorité d'ouverture des lieux
	Distribution d'iode stable + eau		Centre de Regroupement des Moyens de secours		





MAIRIE

Place du 8 Mai
85220 COMMEQUIERS



02 51 54 80 56



secretariatgeneral@commequiers.fr



www.commequiers.fr



Directeur de la publication : Philippe MOREAU, Maire de Commequiers

Rédaction / Création / Impression : Service Communication - Mairie de Commequiers

Tirage : exemplaires / Juin 2024

À NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE